

## La checklist du déménagement

BEMOVE VOTRE ASSISTANT DEMENAGEMENT  
Pour ne rien oublier et faciliter votre déménagement,  
nous vous proposons cette checklist des démarches à effectuer  
avant, pendant et après votre déménagement.  
[www.bemove.fr](http://www.bemove.fr) / 02 30 95 32 15

Pour les locataires : renseignez-vous sur les délais de votre préavis (en fonction de votre logement meublé ou non meublé).

Pour les propriétaires : informer votre syndicat de copropriété pour qu'il fasse un arrêt des comptes.

### 3 mois avant votre déménagement

Prenez rendez-vous pour votre état des lieux.

Commencez à faire vos cartons.

Etablissez la liste de toutes les administrations à prévenir de votre changement d'adresse.

Choisissez votre nouvelle assurance habitation sur [www.bemove.fr/assurances](http://www.bemove.fr/assurances) ou par téléphone au 02 30 95 32 15. Vous pouvez aussi faire le transfert de l'ancienne.

Mettez le compteur d'électricité et de gaz à votre nom et choisissez votre fournisseur sur [www.bemove.fr/energie](http://www.bemove.fr/energie) ou par téléphone au 02 30 95 32 15.

Récupérez le numéro de téléphone de l'ancien occupant.

Vérifiez votre éligibilité fibre/adsl pour choisir votre nouvelle box sur [www.bemove.fr/box-internet](http://www.bemove.fr/box-internet) ou par téléphone au 02 30 95 32 15 ou faites la demande de transfert.

Vérifiez que tous vos téléphones sont compatibles avec votre nouveau logement. Pour trouver le meilleur forfait allez sur [www.bemove.fr/mobile](http://www.bemove.fr/mobile) ou par téléphone au 02 30 95 32 15.

### Dès que possible

Résiliez votre bail sur [www.bemove.fr/resiliation](http://www.bemove.fr/resiliation).

Etablissez votre budget afin de choisir :

- trouver un déménageur ou une location d'utilitaire sur [www.bemove.fr/demenagement](http://www.bemove.fr/demenagement) ...

- trouver vos cartons (achat ou collecte auprès de collectivités, magasins ou particuliers).

Renseignez-vous sur les aides au déménagement.

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir si vous avez le droit à un jour déménagement.

Si vous avez des enfants, pensez à prévenir l'établissement et demander le dossier de transfert.

Commencez à faire le tri dans vos affaires : ce que vous allez vendre, donner ou jeter.

### 1 mois avant votre déménagement

## 15 jours avant votre déménagement

Vérifiez que vous avez bien un emplacement dédié pour votre camion. Si vous avez besoin d'un emplacement, pensez à en faire la demande à la voirie de votre commune.

Terminez les cartons.

Faites le renvoi de votre courrier en cliquant sur [ce lien](#).

Dressez la liste du matériel dont vous aurez besoin le jour J (ampoule, tournevis, clés à molette, multiprise, marteau...)

Prévenez votre fournisseur d'eau.

Prévenez votre banque.

Informez votre assureur de la modification éventuelle de votre contrat d'assurance auto ou comparez le tarif des autres fournisseurs sur [www.bemove.fr/assurances](http://www.bemove.fr/assurances).

Résiliez vos contrats sans vous déplacer en 2min, 24h/24h. Rendez-vous sur [www.bemove.fr/resiliation](http://www.bemove.fr/resiliation)

## 1 semaine avant votre déménagement

## 2 jours avant votre déménagement

Prévoyez un sac de survie avec quelques outils, de l'eau, des gâteaux, une trousse à pharmacie...

Faites vos relevés de compteur.

Résiliez vos anciens contrats d'eau, d'électricité et de gaz.

Faites l'état des lieux de sortie.

Videz votre congélateur ou réfrigérateur, pensez au dégivrage.

Regroupez tous les documents dont vous aurez besoin pour l'emménagement.

## Le jour J de votre déménagement

## Après votre déménagement

Faites le changement d'adresse auprès des administrations.

Changez l'adresse de votre carte grise, vous pouvez aller sur le [site du gouvernement](#).

Inscrivez-vous sur les listes électorales.

Contactez votre mutuelle.

Si vous étiez locataire, pensez à récupérer votre caution (dans les 2 mois).

Retrouvez-nous  
sur [www.bemove.fr](http://www.bemove.fr)

ou appelez-nous au 02 30 95 32 15